

## **Recension de l'article de J-M Castel paru dans Mezetulle le 26 mai 2026**

**par**

**T.R. et PPTY. ;ASVPNF, 31 mai 2026**

### **Introduction**

La parution, sur Mezetulle, du texte de Jean-Pierre Castel intitulé « Une histoire longue de la laïcité » ravive une controverse ancienne, mais loin d'être épuisée : la laïcité française doit-elle être comprise comme une construction républicaine propre, issue d'une série de ruptures politiques et juridiques, ou comme l'aboutissement d'une très longue différenciation des sphères, où le christianisme aurait joué un rôle préparatoire ? L'intérêt d'une telle mise en perspective est réel ; sa limite, en revanche, apparaît dès lors qu'elle tend à diluer la portée historique de l'école publique laïque, des lois scolaires de la fin du XIXe siècle et de la loi du 9 décembre 1905. Il convient donc de restituer avec justesse l'argument de l'auteur avant d'en examiner les présupposés et d'en mesurer les effets de lecture.

### **Une histoire longue**

Castel ouvre son propos en rappelant une alternative qu'il présente comme courante : la laïcité serait généralement pensée soit comme un produit de la modernité politique, soit comme une conséquence du christianisme. Il propose de déplacer le débat vers une histoire longue de la différenciation des sphères *du vrai, du bien et du juste*, dont l'unité aurait structuré le monde antique et médiéval, puis se serait progressivement défaite au profit de l'autonomie du politique et des savoirs. Dans cette perspective, le

moment laïque apparaîtrait comme l'aboutissement d'une clarification progressive des domaines de validité, et non comme un surgissement abrupt. Cette construction a le mérite d'éviter les récits trop schématiques ; elle tend toutefois, à notre sens, à rendre moins visible ce que la laïcité française doit à des décisions institutionnelles nettement datées.

### **Le cœur du désaccord**

Le premier point de désaccord porte sur le cadre même de l'interprétation. En présentant la laïcité comme l'effet d'une longue différenciation des sphères, l'auteur fait passer au second plan la rupture républicaine qui institue la neutralité de l'État et la liberté de conscience. Or l'histoire française de la laïcité ne se réduit pas à une maturation conceptuelle : elle se déploie dans un combat politique, scolaire et juridique dont les jalons sont bien connus, de la laïcisation de l'enseignement public à la séparation de 1905. Ce que Castel tend à traiter comme l'aboutissement d'un processus général est, dans la tradition républicaine, une conquête institutionnelle, donc une décision de souveraineté.

### **Une alternative insuffisante**

L'auteur suggère également que la laïcité serait devenue nécessaire lorsque la religion cesse d'être principalement une pratique commune pour devenir une affirmation de vérité, et que des prétentions concurrentes au monopole de cette vérité rendent impossible une unité politique fondée sur une croyance partagée. Là encore, l'analyse peut éclairer certaines évolutions du monde religieux ; elle ne suffit pas, cependant, à définir la laïcité elle-même. Celle-ci ne constitue pas un simple mécanisme de pacification entre doctrines concurrentes : elle consiste à soustraire la loi civile à toute prétention religieuse à l'ordonner. Le régime laïque n'arbitre pas entre des vérités révélées ;

il pose que nulle vérité révélée ne peut faire norme pour tous.

### **La séquence républicaine**

C'est ici que la spécificité française doit être rappelée avec fermeté. Le principe de laïcité est au fondement du système éducatif français depuis la fin du XIXe siècle, et l'on sait que la loi de 1905 a enraciné ce principe dans les institutions de la République. Cette séquence n'est pas un simple épisode de l'histoire religieuse : elle forme un ensemble cohérent où la neutralité de l'État, la liberté de conscience et l'autonomie de l'école publique sont étroitement liées. La laïcité n'est donc pas un compromis tardif avec le religieux, mais un cadre juridique et politique destiné à garantir l'égalité des citoyens et l'indépendance du pouvoir public.

### **Une dilution problématique**

Le principal reproche que l'on peut faire au texte de Castel n'est pas l'ampleur de son ambition, mais l'effet de dilution qu'elle produit. En cherchant une généalogie très longue, l'auteur risque de transformer la laïcité en aboutissement presque naturel d'un processus historique général, ce qui revient à minorer la portée de la rupture républicaine. Or dans le contexte actuel, une telle inflexion n'est pas indifférente : elle tend à affaiblir la lisibilité d'un principe qui protège l'école publique, la liberté de conscience et la neutralité de l'État contre toute emprise confessionnelle. À cet égard, la vigilance s'impose : la laïcité ne doit pas être requalifiée en accommodation des religions, mais maintenue comme un principe de séparation ferme et assumé.

### **Conclusion**

L'article de Jean-Pierre Castel a le mérite de rouvrir une discussion utile, mais il le fait au prix d'une construction trop englobante, qui en atténue la portée proprement républicaine. Là où l'histoire de la laïcité française fait

apparaître une rupture juridique et politique, l'auteur privilégie une continuité conceptuelle ; là où la République institue la séparation, il tend à la dissoudre dans une longue histoire des distinctions. Il faut au contraire réaffirmer que la laïcité française n'est ni un sous-produit du christianisme ni une simple solution de coexistence entre croyances, mais une conquête républicaine décisive, indissociable de l'école publique laïque, de la liberté de conscience et de la neutralité de l'État

---